

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

Objet : Mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public. Emplacements réservés aux producteurs et revendeurs de fleurs qui vendent des chrysanthèmes pendant la période de la Toussaint, du samedi 24 octobre au dimanche 1er novembre 2026 inclus.

Contexte :

La Ville dispose d'emplacements disponibles situés aux abords des cimetières à Carcassonne, qu'elle souhaite affecter à des activités commerciales du samedi 24 octobre au dimanche 1er novembre 2026 inclus de 9h00 à 16h30 pendant la période de la Toussaint.

Cadre juridique :

Ordonnance n°2017-0562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

L'arrêté municipal délivré sera soumis au respect de l'arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement pour la semaine de la Toussaint.

Description de l'emplacement, redevance :

L'autorisation est accordée pour une durée de 9 jours.

Les redevances sont dues après attribution des places, sur la base des tarifs votés chaque année en Conseil Municipal.

Les tarifs en vigueur pour l'année 2026 sont de :

- 60,75 € pour la période
- 104,05 € s'il a été constaté un ou des jours d'absence.

Les emplacements sont situés aux abords des cimetières :

▪ Cimetière St Michel 2 emplacements	▪ Cimetière La Cité 1 emplacement
▪ Cimetière Laconte 6 emplacements réservés aux producteurs	▪ Cimetière St Vincent Entrée du bas : 1 emplacement

Conditions d'exploitation :

L'attribution des places est fixée le **mercredi 21 octobre 2026** :

* Cimetière SAINT MICHEL	8h 15
* Cimetière LA CITE	8h 25
* Cimetière LA CONTE	8h 35
* Cimetière SAINT VINCENT	8h 45

La présence du demandeur est indispensable.

L'exploitant est tenu de veiller à la propreté de son emplacement sur toute la durée de son occupation et avant son départ.

Dossier de candidature :

Pièces à fournir impérativement sous peine de rejet de l'offre :

Pour les Producteurs :

- Une attestation établie par le Maire de leur commune certifiant que les produits vendus proviennent exclusivement de leur exploitation
- Un récépissé d'inscription à la Caisse de Mutualité Agricole

Pour les Revendeurs :

- Inscription au registre de Commerce
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : **Vendredi 10 octobre 2026 à 16h00.**

Le dossier peut être remis :

- en main propre à l'adresse suivante :
Service du Domaine Public Commercial
13 rue Jean Bringer
11000 CARCASSONNE

- par courrier postal à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville

Direction des Services à la Population & Citoyenneté

32 rue Aimé Ramond

11935 CARCASSONNE CEDEX 9

Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »

- par voie électronique à l'adresse suivante :

publicité.dp@mairie-carcassonne.fr

Objet à mentionner : Candidature pour un emplacement réservé pour la vente de chrysanthèmes pendant la période de Toussaint.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Le comportement général, l'assiduité 50%
- L'ancienneté 30%
- Qualité et choix des bouquets proposés 20%

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

Contact :

Service du Domaine Public Commercial

Téléphone : 04.68.77.70.11

Courriel : regies@mairie-carcassonne.fr